



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 3 juillet 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

Le vendredi 10 juillet 2020 à 18 h 30
À l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis
LANSLEBOURG MONT-CENIS
73480 VAL-CENIS

Pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette réunion se tiendra dans le respect des mesures de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes. Pour respecter ces limites, seules des chaises seront installées (prévoir un support d'écriture et votre propre stylo).

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre maximal de personnes autorisées à y assister est fixé à 40 personnes, hors membres conseil municipal. Le port du masque est obligatoire pour tous. Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme

Pendant la durée de l'état d'urgence, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales face à l'épidémie de covid-19, l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, fixe **au tiers** en lieu et place de la moitié, le quorum de **membres présents et représentés** nécessaires pour une réunion.

Par ailleurs durant toute cette période **chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs**.

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,
Jacques ARNOUX

